

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Mont-Laurier, tenue le 16 août 2021 à 15 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Daniel Bourdon, Denis Ethier, Yves Desjardins, et par conférence téléphonique, Isabelle Nadon, formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Est aussi présente: la greffière, Stéphanie Lelièvre.

21-08-525

**OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE**

Monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins d'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

ADOPTÉE.

21-08-526

**APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, d'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière.

ADOPTÉE.

**PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

21-08-527

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 AOÛT 2021**

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance tenue le 2 août 2021, au moins 24 heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par monsieur le conseiller Yves Desjardins, d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal de la Ville, tenue le 2 août 2021.

ADOPTÉE.

21-08-528

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 385 RELATIF À L'EXÉCUTION DE TRAVAUX AU POSTE DE POMPAGE NUMÉRO 8 DE LA VILLE**

CONSIDÉRANT que le projet de règlement numéro 385, intitulé *Règlement pour décréter un emprunt et une dépense de 320 000 \$ pour l'exécution de travaux au poste de pompage numéro 8 de la Ville*, a été présenté, déposé et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier, d'adopter le règlement numéro 385, lequel entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE.

21-08-529

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU VOLET REDRESSEMENT DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL)**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 21-03-175 adoptée par le conseil municipal le 22 mars 2021 à l'effet d'autoriser la présentation d'une demande d'aide financière au programme d'aide à la voirie locale, volet redressement, pour les travaux admissibles et de confirmer l'engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies;

CONSIDÉRANT la lettre datée du 25 juin 2021 du ministère des Transport annonçant l'octroi d'une subvention;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier, d'autoriser le maire ou le maire suppléant, et la greffière ou l'assistante-greffière, à signer, pour et au nom de la Ville, la convention d'aide financière à intervenir avec le ministère des Transports, relativement à la contribution financière pour la réalisation des travaux.

ADOPTÉE.

21-08-530

**APPROBATION DU PAIEMENT PROGRESSIF NO.3 POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU SECTEUR JEUX D'EAU DU PÔLE SPORTIF, DEVIS VML-G-21-01**

CONSIDÉRANT l'avancement des travaux d'aménagement du secteur jeux d'eau du pôle sportif en date du 14 juillet 2021 au montant de 44 230,59 \$, plus les taxes applicables, devis VML-G-21-01;

CONSIDÉRANT le décompte et la recommandation de la firme KAP à l'effet de procéder au paiement progressif numéro 3;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier, de procéder, conformément à la recommandation de la firme KAP, au paiement progressif numéro 3 au montant de 44 230,59 \$, plus les taxes applicables.

D'autoriser la trésorière à effectuer ledit paiement progressif à l'entrepreneur Terrassement Limoges et Fils inc., moins la retenue contractuelle de 10 %, soit un montant de 39 807,53 \$, plus les taxes applicables.

Cette dépense est imputable au règlement numéro 368.

ADOPTÉE.

21-08-531

**ADJUDICATION DE LA SOUMISSION VML-G-21-26 POUR DES TRAVAUX DE GÉNIE CIVIL EN MILIEU SEMI-URBAIN ET RURAL**

CONSIDÉRANT que des soumissions publiques ont été demandées pour des travaux de génie civil en milieux semi-urbain et rural, qu'elles étaient reçues jusqu'au 11 août 2021 et ouvertes publiquement le même jour, devis VML-G-21-26;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues, avant taxes, sont les suivantes :

**Gaétan Lacelle Excavation inc.:**

Bordereaux 1 à 3:	308 277,25 \$
Bordereau 4:	99 593,25 \$
Bordereau 5:	39 576,00 \$

**Excavation Boldex inc.:**

Bordereaux 1 à 3:	397 370,00 \$
Bordereau 4:	122 301,00 \$
Bordereau 5:	55 136,00 \$

**Lacelle & Frères:**

Bordereaux 1 à 3:	366 650,00 \$
Bordereau 4:	118 989,00 \$
Bordereau 5:	47 976,00 \$

**Inter Chantiers inc.:**

Bordereaux 1 à 3:	820 655,36 \$
Bordereau 4:	148 882,50 \$
Bordereau 5:	63 144,00 \$;

CONSIDÉRANT que les soumissions ont été remises à monsieur François Gay, chargé de projets au Service des travaux publics et de l'ingénierie, pour étude et que sa recommandation est acceptée;

CONSIDÉRANT qu'une erreur de calcul a été constatée à l'item 2.5 du bordereau 2 de Gaétan Lacelle Excavation inc. qui aurait dû se lire 22 711,50 \$ et non 22 722,00 \$ pour un total corrigé de ce bordereau de 198 464,50 \$ au lieu de 198 475,00 \$;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Yves Desjardins propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'adjuger à Gaétan Lacelle Excavation inc. la soumission VML-G-21-26 pour des travaux de génie civil en milieux semi-urbain et rural, au prix de 447 436,00 \$ plus les taxes applicables, sa soumission étant la plus basse et conforme au devis.

L'adjudicataire devra respecter les exigences du devis.

Cette dépense est imputable aux règlements numéros 378, 379 et 381.

L'adjudication des bordereaux 4 et 5 est conditionnelle à l'entrée en vigueur des règlements numéros 379 et 381 respectivement.

ADOPTÉE.

21-08-532

**ADJUDICATION DE LA SOUMISSION VML-G-21-27 POUR DES TRAVAUX DE PAVAGE EN MILIEU SEMI-URBAIN ET RURAL**

CONSIDÉRANT que des soumissions publiques ont été demandées pour des travaux de pavage en milieux semi-urbain et rural, qu'elles étaient reçues jusqu'au 11 août 2021 et ouvertes publiquement le même jour, devis VML-G-21-27;

CONSIDÉRANT que la soumission reçue, avant taxes, est la suivante :

**Pavages Multipro inc. :**

Bordereaux 1 à 3:	222 916,50 \$
Bordereau 4:	104 196,00 \$
Bordereau 5:	83 816,30 \$
Bordereau 6:	17 710,40 \$;

CONSIDÉRANT que la soumission a été remise à monsieur François Gay, chargé de projets au Service des travaux publics et de l'ingénierie, pour étude et que sa recommandation est acceptée;

CONSIDÉRANT qu'une erreur s'est glissée dans les documents d'appel d'offres au bordereau 4 pour l'item 2.0 lequel avait déjà été octroyé à un autre entrepreneur dans le cadre de l'appel d'offres VML-G-21-19;

CONSIDÉRANT l'accord de Pavages Multipro inc. de se voir octroyer partiellement le bordereau 4, soit l'item 1.0 au montant soumissionné de 46 989,00 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par madame la conseillère Isabelle Nadon, d'adjuger à Pavages Multipro inc. la soumission VML-G-21-27 pour des travaux de pavage en milieux semi-urbain et rural, au prix de 371 432,20 \$ plus les taxes applicables, sa soumission étant la plus basse et conforme au devis.

L'adjudicataire devra respecter les exigences du devis.

Cette dépense est imputable aux règlements numéros 378, 379, 381 et au projet S17-394.

L'adjudication des bordereaux 4 et 5 est conditionnelle à l'entrée en vigueur des règlements numéros 379 et 381 respectivement.

ADOPTÉE.

### **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

21-08-533

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Madame la conseillère Isabelle Nadon propose, appuyé par monsieur le conseiller Denis Ethier que la séance soit levée.

ADOPTÉE.

---

Daniel Bourdon, maire

---

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

---

Daniel Bourdon, maire